

PROJET D'ETABLISSEMENT

Modifié en mars 2017 par le conseil de participation.
Approuvé par le conseil d'administration le 1er juin 2017.

0. INTRODUCTION

Le projet d'établissement de Saint-Stanislas s'inscrit dans les « Projet pédagogique de la Fédération de l'enseignement secondaire catholique » (1997), « Mission de l'école chrétienne » (1995) et « Projet éducatif de Saint-Stanislas ». Il s'inspire également des « Caractéristiques de l'éducation jésuite » (1987) et du nouveau décret du 1er degré voté le 10 avril 2014.

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de réaliser les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret « Missions » du 24 juillet 1997.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessite la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, conseil d'administration, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation, sa relecture, ses modifications et mises à jour.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétole : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouve également des traces de ce « capital de départ » dans le texte ci-dessous.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions doivent être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectue notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement.

Les domaines concernés par l'intervention éducative du Collège sont : **la formation intellectuelle, l'éducation à la citoyenneté, à la solidarité et à la spiritualité, l'égalité des chances, l'épanouissement de la personnalité.** Mention est faite également des équipements technologiques, **de l'orientation des élèves et de l'éducation au choix, des liens primaire-secondaire, des liens secondaire-supérieur, de la forme spécifique du premier degré en trois ans et de l'immersion.**

1. LA FORMATION INTELLECTUELLE

A. La formation met principalement l'accent sur les aspects suivants.

1. **Le raisonnement**, le questionnement, la réflexion. En favorisant le développement de **l'esprit critique**, on introduit la réflexion citoyenne au cœur de la formation intellectuelle.
2. **La langue maternelle**. Précision de la formulation et expression nuancée de la pensée font l'objet d'une attention particulière, dans tous les cours, à tous les niveaux.
3. **L'interdisciplinarité** : des contenus, des capacités cognitives de base, des opérateurs de la pensée.
4. **La participation active des élèves** à leur formation. Réalisation d'exposés, débats introduits, académies, pièce des rhétos,... peuvent constituer des moyens d'aboutir à cet objectif.

Selon le mot du Ratio studiorum : « Non multa, sed multum » (c'est-à-dire la qualité, non la quantité).

B. L'équipe éducative s'efforce également d'aider les élèves à organiser leur travail personnel. **Méthode de travail** et **gestion du temps** sont largement prises en compte dans la formation. Des dispositions différentes peuvent être prises selon les niveaux. La mise en place d'une planification des contrôles de synthèse, l'apprentissage progressif d'une méthode de travail, l'intégration des travaux personnels (par exemple le projet NDD en 6 GT) constituent un objectif concret.

C. La proportion entre le nombre d'heures de cours et le travail personnel est mieux respectée, en particulier dans la mise en œuvre de la pédagogie des compétences.

D. Le nombre d'élèves par classe devrait être limité à 28 élèves (sauf au 1er degré), à moins qu'il soit impossible de dédoubler (pénurie de professeurs) ; l'idéal serait 24 élèves ; ce chiffre peut varier à la hausse selon le niveau.

E. Les pratiques des professeurs sont harmonisées.

- Pour cela, il faut libérer les professeurs quelques heures chaque trimestre, en utilisant notamment les journées pédagogiques (on peut en outre dégager des heures de fourche communes, ce qui facilite la coordination).
- Les initiatives personnelles relatives à des formations en dehors des journées pédagogiques sont également favorisées.
- Sont à prendre en compte pour la coordination : la progression, l'homogénéité horizontale, la construction continue et en spirale des savoirs.
- Sont également mis à l'étude :

la cohérence dans les exigences concernant les travaux de longue haleine (dossiers, travail de fin d'études) ;

et le respect de l'équilibre entre nombre d'heures de cours et quantité de travail imposée.

2. L'ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ RESPONSABLE, A LA SOLIDARITÉ ET A LA SPIRITUALITÉ

A. Engagement.

Le monde - celui qui nous entoure aussi bien que les structures internationales - est souvent régi par des valeurs oubliées de l'idéal humaniste et chrétien ainsi que de la déclaration des droits de l'homme.

Ce monde doit être transformé dans et à travers le respect des personnes. Il est essentiel que nos

élèves puissent faire personnellement l'expérience d'**un engagement solidaire efficace**, appuyé sur une analyse rigoureuse de l'organisation sociale et/ou des relations internationales (problèmes Nord-Sud).

- Tous ces aspects sont abordés au sein des cours, notamment de sciences (biologie, physique,...), de sciences humaines (histoire, géographie, français, économie,...) et de religion.
- En référence aux temps forts de la vie de l'Église, les actions et campagnes de solidarité
- avec le quart-monde (Avent)
- avec le tiers-monde (Carême de Partage)
offrent également à chacun l'occasion de réfléchir à ces questions et de s'engager réellement.
- Le prolongement du projet DBA (Défi Belgique Afrique) et du projet Îles de Paix ou l'initiative à d'autres projets reposant sur une démarche analogue : information, découverte et action d'entraide, sensibilisation de l'ensemble du Collège.

Avec la collaboration de la Communauté jésuite et de la décanale en la personne du Doyen de Mons (paroisse Sainte-Waudru), l'accompagnement de l'animation spirituelle se pose en des termes nouveaux.

Le Collège continue à proposer à l'ensemble de l'équipe professorale une formation qui articule la spiritualité ignatienne et la pédagogie. Cette formation revêt tantôt un aspect commun tantôt des formules proposées au choix libre des professeurs avec l'aide de la pastorale.

L'animation pastorale peut profiter d'une équipe itinérante de Pères jésuites à qui le Collège propose un calendrier annuel d'activités et communique ses demandes d'aide, d'animation. L'équipe pastorale se réunit régulièrement afin d'envisager les grands moments de l'année et les activités à caractère religieux et spirituel à organiser.

B. L'apprentissage de la démocratie et de la participation

La confiance dans la démocratie se construit à l'école. Il faut absolument faire en sorte que les demandes émanant des élèves soient davantage prises en considération et qu'elles aboutissent rapidement à des réalisations concrètes.

Pour cela, il faut continuer à améliorer le fonctionnement des structures de participation, l'efficacité et la légitimité des délégués de classe et de leur conseil. Les moyens mis en œuvre pour y arriver : formation des délégués de classe ; rédaction d'une charte décrivant leur rôle, leur mode de désignation et leurs tâches ; préparation des réunions en classe (avec l'aide des titulaires) pour que les aspirations des classes soient convenablement relayées auprès du conseil ; suivi des décisions prises par les conseils des délégués suite aux demandes des classes, réunions mensuelles avec les personnes de référence, par degré, suivi des décisions,...

- C. La solidarité concrète peut également se manifester par diverses formes d'entraide **au sein de la vie scolaire** : au niveau de la formation (par exemple : tutorat), au niveau des relations (par exemple : accueil des premières en début d'année, parrainage des nouveaux arrivants, etc.). Nous sommes également très attentifs au respect mutuel à l'intérieur des groupes.
- D. La formation à la responsabilité citoyenne implique également une prise en compte des problèmes liés à l'**environnement**, à l'intérieur et hors du cadre scolaire. Ainsi l'instauration du projet COREN (coordination au développement) représente un point d'appui pour la réflexion.

- E. Le Collège poursuit son combat contre le tabagisme et la drogue : par la prévention, la sensibilisation à leurs mécanismes et méfaits, la répression des infractions dans ses murs et dans la rue des Dominicains, durant la journée de cours mais aussi lors d'activités spéciales : fêtes, excursions, retraites, soirées. La prévention doit absolument être intensifiée, pour éviter aux plus jeunes d'entrer dans le tabagisme.

3. L'EGALITE DES CHANCES

- A. Éduquer au **respect des différences** (religion, race, langue, etc.) est une tâche primordiale.
- B. Dans le but de favoriser les échanges et d'assurer la participation de chacun, tout est mis en œuvre pour que la **taille maximale des groupes** se situe entre 24 et 28 élèves. Il est à noter qu'au 1er degré la taille maximale des classes ne peut dépasser 24 élèves.
- C. Le collège fait le nécessaire également pour garantir à tous les élèves l'accès au programme de formation. Pour cela, notamment :
- Il favorise les activités lucratives permettant aux élèves d'assurer **l'autofinancement**, au moins partiel, de leurs voyages ; ces mêmes voyages font l'objet un **plan d'épargne** ;
 - au besoin, il limite le recours aux activités estimées trop onéreuses.
- D. Le collège s'efforce de lutter contre l'idolâtrie de l'argent et ses diverses manifestations, en particulier: vêtements de marque et autres accessoires à valeur de distinction sociale, GSM, et autres objets assimilés...

4. L'EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNALITE

- A. Les élèves souhaitent se voir davantage impliqués dans leur formation. Cela doit se traduire par un recours plus systématique à leurs initiatives. Par exemple pour sélectionner et réaliser les activités dont il est question ci-dessous.
- B. Les activités suivantes contribuent à développer l'ensemble de la personnalité :
- une retraite de connaissance de soi et des autres ;
 - des journées de lancement (notamment au cycle inférieur) et des journées sportives en fin de trimestre ou d'année (en tirant parti du nouveau calendrier) ;
 - des animations culturelles, c'est-à-dire notamment : théâtre (sorties, et pratique du théâtre), Jeunesses Musicales, poésie, concerts, etc.
 - La structure « Accro moi non plus » (quatrième année) déjà pratiquée avec succès est reconduite chaque année. Il en va de même pour l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en troisième année avec le concours du planning familial et du PMS.

L'intensification et la diversification des activités parascolaires sont poursuivies.

- C. L'épanouissement complet de la personnalité implique aussi une éducation à la volonté et à l'effort. On s'attache notamment à valoriser les vertus du travail et celles de l'engagement.

D. Pour nourrir l'intériorité, on prévoit des moments (dans la journée) et des temps (dans l'année) réservés à des démarches chrétiennes par exemple en fin de trimestre ou au moment de l'Avent, du Carême par l'organisation de marches ou cross parrainés, tous degrés confondus.

E. Le collège est très attentif à enrayer la violence sous toutes ses formes, physique, morale ou autre. Un travail de collaboration avec l'UMons (département du professeur Humbeek) et la ville de Mons permet des avancées significatives dans la lutte contre le harcèlement sous quelque forme que ce soit.

5. LES EQUIPEMENTS TECHNOLOGIQUES

A. Une remarque préliminaire fondamentale : les "nouvelles technologies de l'information et de la communication" ne constituent pas une fin en soi, elles sont avant tout des **auxiliaires** de l'enseignement et du travail personnel.

Elles sont utilisées notamment :

- comme support de l'expression, de la créativité ;
- comme moyen d'échange avec d'autres établissements ;
- comme outil de remédiation ;
- comme aide à l'apprentissage des différentes disciplines ;
- plus généralement, comme moyen de moderniser et d'améliorer l'enseignement.

B. Les élèves peuvent avoir accès à ces équipements en dehors des heures de cours.

C. Le matériel existant (le multimédia, les salles informatiques, les labos de sciences , le CDI, les équipements informatiques dans l'ensemble des classes avec un accès à l'Internet) doit être valorisé et rendu accessible.

6. L'ORIENTATION DES ELEVES ET L'EDUCATION AU CHOIX

A. Pour poser le problème de l'orientation et donner toute l'information utile de manière telle que chacun puisse se situer, une série d'activités sont organisées en deuxième année : l'animation proposée par le centre PMS (2 périodes), la possibilité de rencontrer personnellement un psychologue de l'équipe PMS, l'information donnée par la préfecture des études aux élèves et à leurs parents, la formation suivie par des enseignants dont le sujet est l'émergence du projet de l'élève sont les diverses étapes de l'orientation au terme du cycle d'observation. (Voir aussi le chapitre sur le décret du 1 avril 2014)

B. En quatrième année, il s'agit de déployer une pédagogie et un calendrier du choix sur l'année. L'objectif est double : expliquer les possibilités offertes par le type de grille actuellement utilisé (à choix libre et non à dominante), et optimiser les étapes prévues, à savoir :

- consultation des élèves sur leur programme idéal,
- ajustement éventuel des grilles existantes,

- délibération de juin où seront utilisées toutes les possibilités d'encadrement du choix. L'orientation se fait également en collaboration avec le centre PMS.
- Rencontre avec le FOREM pour initier les élèves à la découverte des métiers.
- Rencontre avec le PMS dans le cadre de la connaissance de soi.

C. En cinquième et sixième,

- Accentuation de la sensibilisation avec des intervenants extérieurs (les anciens et les institutions supérieures et universitaires de Mons, de même que l'Interface des Facultés de Namur et de l'UCL constituent un potentiel à exploiter). LA coopération avec le PMS et le CIO (UCL) sera poursuivie.
- Maintien de l'opération «carrières» organisée au collège.
- Utilisation de la possibilité, prévue par le décret "Missions", de consacrer, au cours du troisième degré, deux semaines à la maturation des choix de formation et professionnels.
- Intégration à la problématique de l'orientation les services sociaux de cinquième et les retraites de sixième.
- L'implication des élèves dans la vie de l'école via les services sociaux, comme alternative à une implication dans une structure externe est favorisée.
- Élaboration du projet NDD comme travail de synthèse en fin de cycle et de parcours scolaire.

7. LES LIENS PRIMAIRE-SECONDAIRE

Pour aider au mieux nos élèves et pour faciliter la transition entre le primaire et le secondaire, de multiples initiatives sont prises chaque année.

- * contacts avec les instituteurs assurant les cours de 6^e primaire (Saint-Joseph Mons et Hyon, École libre de St-Symphorien, École St-Louis à Ghlin et à Nimy) ;
- * mise en place d'une cellule pédagogique primaire-secondaire avec le concours des instituteurs de Saint-Joseph Mons, Saint-Joseph Hyon, l'École Libre de St-Symphorien et l'École St-Louis de Ghlin et de Nimy ainsi que les professeurs du premier degré au Centre Scolaire Saint-Stanislas ;
- * organisation de journées d'échanges primaire-secondaire pour vivre une journée au rythme du secondaire et travailler sur des projets communs faisant intervenir des compétences transversales. Organisation de la journée portes ouvertes ;
- * attention particulière à la composition des classes de 1^{ère} année visant à faciliter l'intégration ;
- * journée de lancement ;
- * rencontre avec les parents dès septembre.

8. LES LIENS SECONDAIRE-SUPÉRIEUR

Le projet personnel de l'élève déjà en œuvre au 3^e degré, est utilement préparé au premier degré.

L'information sur un maximum de professions et une approche de l'enseignement technique et supérieur ainsi que le partenariat avec un établissement montois et le bureau subrégional de l'emploi sont envisagés.

De la même manière une approche systématique avec l'UCL Mons sera amplifiée afin d'ouvrir davantage nos élèves aux réalités de l'enseignement supérieur. Des contacts fréquents et nourris permettront une adéquation plus importante dans le domaine des études entre le secondaire et le supérieur.

Une aide de l'Association Royale des Anciens, sous la forme de 2 journées d'observation sur le terrain avec des professionnels fait aussi partie des activités ciblées essentiellement pour les élèves de 5 GT.

Des activités telles que la sensibilisation aux problèmes Nord-Sud (DBA / Burkina Faso sous la houlette des Îles de Paix), le tutorat, la pièce des rhétos, les animations « citoyenneté » sont exploitées dans cette optique.

9. LA FORME SPECIFIQUE DU 1^{er} DEGRE EN TROIS ANS

Une analyse détaillée des difficultés de l'élève est établie. En fonction des problèmes rencontrés, un horaire individuel est fixé qui, moyennant le respect du prescrit réglementaire, permet à l'élève de concentrer ses efforts sur les matières qui ont posé problème. La pédagogie différenciée qui permet dans des domaines précis de remettre des dossiers personnels est mise en oeuvre.

Mises au point régulières avec la préfecture des études et éventuellement aide du PMS.

Voici une liste non exhaustive de spécificités liées au décret du 10 avril 2014 et mises en oeuvre au sein de l'établissement :

- *PIA* (Projet Individualisé d'Apprentissage) obligatoire pour certains élèves du 1er degré, en l'occurrence pour les élèves pressentis pour une remédiation ou toute autre aide spécifique. Les élèves sont ainsi suivis et guidés dans leurs démarches d'apprentissage avec une prise en charge personnelle de chacun des protagonistes. Le *PIA* concerne une période déterminée qui peut au besoin s'échelonner sur l'année entière.
- *PAC* (Plan d'Actions Collectives): il s'agit ici du listage des structures mises en place au 1er degré dans le but de favoriser le développement de chaque élève dans son individualité.
- Organisation d'étude dirigée à l'adresse des élèves du 1er degré éprouvant des problèmes d'apprentissage. L'organisation de cette structure nécessite la formation d'un petit groupe afin de favoriser son efficacité.
- Encadrement spécifique (groupe classe) pour des élèves qui entrent en 2^e C suite à une 1^e C difficile : les options (1X2heures sont d'office remplacées par des cours comme remédiation français et/ou mathématique). Cette mesure ne peut en aucun cas être une « solution » pour des élèves réputés difficiles sur le plan éducatif.
- Remédiation avec enseignants chevronnés organisée sous forme d'ateliers en fin de journée.
- Cours de math et langues modernes en demi-groupe (pour au moins 1 heure par semaine dans chacune des disciplines) en 2^e commune.
- Travail avec d'autres institutions dans un projet d'école orientante (visite d'ateliers et labo dans des structures d'enseignement secondaire proposant le TTR, TQ et P).

10. L'immersion :

L'enseignement en immersion (« Émile ») est organisé dans les conditions suivantes :

- Il concerne le cours d'anglais aux deuxième et troisième degrés (de la troisième à la sixième

année) ;

- y sont consacrées 9 heures par semaine au deuxième degré. Ces 9 heures comprennent: le cours d'anglais (4 heures) et le cours de sciences (5 heures). Au troisième degré 10 heures par semaine : le cours d'anglais (4 heures) et le cours de sciences (6 heures).
- la mise en œuvre de l'enseignement en immersion est un projet d'école ayant pour but le développement de la pratique de l'anglais, et plus généralement de toutes les langues modernes, dans l'ensemble de l'école ;
- le collège évitera l'écueil consistant à traiter la classe en immersion comme une section d'élite. Pour cela, on veillera notamment à respecter les conditions du décret, qui prévoit que les inscriptions se prennent dans l'ordre chronologique des demandes. On sera également particulièrement attentif à l'accompagnement individualisé des élèves en difficulté, par l'affectation en troisième d'une heure de remédiation spécifique à l'immersion. Par ailleurs, dans la mesure du possible, les élèves sont répartis dans différentes classes.
- le « comité d'accompagnement local » (CAL) a pour mission d'accompagner la mise en œuvre de l'enseignement en immersion au collège.

Le collège veille à stimuler l'apprentissage et la pratique des langues, de la façon la plus concrète possible. Et dans ce but,

- il cherche à mettre à la disposition des enseignants des équipements modernes et efficaces en matière d'apprentissage des langues (audiovisuel, informatique) ;
- Il fait en sorte que les professeurs de langues disposent de locaux regroupés en quartiers, de façon à forger un « esprit langues » dans le collège ;
- Il cherche à développer les correspondances inter-écoles et les échanges linguistiques (en Belgique ou à l'étranger) ;
 - échanges avec la Flandre, en relation avec les cours de néerlandais (collèges jésuites flamands; échanges avec des établissements gantois,...);
 - voyages aux Pays-Bas ;
 - voyages dans les pays anglo-saxons ;
 - échanges avec l'Espagne (collèges jésuites);
 - échanges internationaux entre collègues jésuites européens (JECSE) et latino-américains (FLACSI). Des échanges sont organisés entre plusieurs collèges belges (Bruxelles, Charleroi,...) et des collèges d'Amérique latine. Le partenaire de Saint-Stanislas est le collège de Guadalajara (Mexique). Ces échanges, individuels, doivent rejaillir sur l'ensemble des élèves du cours d'espagnol.